

Fiche 3 : Animation foncière locale		National	Fiche 1
Territoire concerné : Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie			Fiche 2
			Fiche 3
		Local	Fiche 4
Type(s) de problème(s) traité(s) :			
<input checked="" type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés <input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre <input type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître <input type="checkbox"/> Biens non délimités <input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales <input type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :			
Pilote : CNPF			
Période de réalisation : Dépend de chaque animation locale (2013-2021)			
Autres acteurs : Collectivités locales			
Description synthétique de l'action			
<p><i>L'animation foncière par le CNPF en AuRA peut se décrire sur 3 échelles : régionalement avec l'animation foncière régionale (fiche 2), à l'échelle des collectivités de communes (fiche 3), à l'échelle de la section cadastrale (fiche 4). La fiche 1 sur le module foncier de Laforetbourg est une action transversale permettant le bon développement des autres actions foncières.</i></p> <p>Cette action se définit par une concentration de moyens d'animation sur un périmètre spécifique. En effet, une convention locale est signée entre un organisme local (collectivité ou PNR par exemple) et le CNPF pour l'animation d'une bourse foncière locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organisation de réunions publiques pour les propriétaires privés et envoi d'un courrier individualisé à tous les propriétaires privés du territoire. ● Communication sur l'action foncière (édition de plaquette, presse, affiches). ● Création d'une interface dédiée pour le territoire sur LFB permettant une mise en évidence des offres du territoire et les éventuelles aides apportées. ● Saisie des offres de vente sur la bourse foncière par l'animateur. ● Appui au pré-repérage des parcelles des propriétaires privés et appui technique sur la procédure de mise en vente et d'achat des parcelles (dont les aides à la mutation existantes). ● Recherche et identifications des propriétaires voisins. ● Veille foncière pour les forêts disposant de documents de gestion durable, sur les secteurs de gestion type ASA, ASL, ASLGF. <p>Potentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un évènement local sur la filière Forêt bois. - Accompagnement dans le regroupement de propriétaires forestiers. 			
Retour d'expérience			
Ce qui a bien fonctionné :		Difficultés rencontrées :	
Réponse à une demande forte (de nombreux propriétaires présents aux réunions).		Peu d'acheteurs pour les petites parcelles.	

<p>Bon résultat des mises en relation acheteurs-vendeurs.</p> <p>Bon résultat sur l'identification des propriétaires voisins.</p> <p>Action permise grâce à l'outil Laforetbouge.</p> <p>Exerce un effet levier sur d'autres dynamiques foncières : valorisation des aides départementales, veille foncière possible pour d'autres organismes en fonction de leur objectif (bassin de captage, environnement, etc.).</p> <p>Autres conséquences : dynamisation de la gestion forestière, valorisation des documents de gestion durable.</p>	<p>Pas toujours de retour sur l'aboutissement de la vente (sauf si liée à une demande d'aide départementale). La fonction de l'animation s'arrête à la mise en relation entre le vendeur et l'acheteur.</p>
<p>Résultats chiffrés de l'action (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :</p> <p>En 2019, 11 collectivités locales en Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie ont une convention avec le CNPF.</p> <p>En Savoie, entre 2016 et fin 2019, 425 offres de vente ont été mises en ligne, dont 89% par 3 utilisateurs (animateurs locaux).</p> <p>Exemple de la Chartreuse - Première année de la convention : 45 jours d'animation/an ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animer 3 réunions publiques comptant 195 personnes au total. - de recenser 209 offres de vente, réparties sur 292 ha en 750 parcelles. - de permettre 161 mises en relation entre acheteurs et vendeurs. <p><i>Le nombre de ventes ne peut être déterminé car nous n'avons pas systématiquement les retours des actes.</i></p>	
<p>Coût de l'action (€ ou nombre de jours) :</p> <p>Investissement pour la collectivité = création de l'interface (environ 1800€ HT) + communication (édition, envoi : environ 80 ct €/publication pour 8 000 propriétaires ciblés en Chartreuse, soit 6 400€)</p> <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancement de la bourse = 20 jours/an, soit 10 000€/an. - animation post-lancement : 20 jours de suivi par an, soit 10 000€/an. <p>Total année 1 = environ 18 000€ HT Total année 2 = environ 10 000€ HT</p>	

Une page maximum SVP